

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 04 AVRIL 2015 à 10 h00

L'an deux mil quinze, le quatre avril à dix heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Dominique MAILLET, Nadia MONNIER, Annick PIEDERRIERE, et Nathalie GUILBERT.

Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Philippe BARGAIN, Daniel HENRY François LE COMTE, Dominique PERRICHOT, Gilles RUELLAND et Stéphane DANION conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mme Maud ROBIN et Mr Claude PIEL

Étaient absentes : Mmes Alice BERTRAND et Fabienne SAVATIER

Ayant donné pouvoir : Mme Maud ROBIN à Mr Stéphane DANION et Mr Claude PIEL à Mr Alain LEFEUVRE.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2015 et propose de nommer Mr Dominique PERRICHOT, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2015 et nomme Mr Gilles RUELLAND, secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION OGECE ECOLE NOTRE-DAME DE PLELAN LE GRAND

La commune de Paimpont a été sollicitée par l'OGEC école Notre-Dame de Plélan le Grand d'une participation financière pour les enfants paimpontais scolarisés dans cette école. Cette demande d'aide financière concerne 43 élèves scolarisés dans cette école.

Actuellement, la commune de Paimpont verse une subvention correspondant au montant des charges de fonctionnement pour les élèves de l'école élémentaire relevant des contraintes citées dans l'article 442-5-1 du code de l'éducation, c'est-à-dire les fratries. Pour 2015, cela représente un montant de 2 513,00 €. Cette somme correspond au montant obligatoire à verser à l'école privée selon la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009.

La commune de Paimpont verse également une subvention à l'école Notre Dame dans le cadre des voyages de découverte. Cette participation communale identique à tous les établissements scolaires vient minimiser le coût restant à la charge des familles. Pour 2015, 13 enfants de Paimpont sont concernés soit un montant de 572,00 € versé à l'OGEC de l'école Notre-Dame de Plélan le Grand.

La demande de financement au fonctionnement de l'établissement pour les enfants de Paimpont scolarisés à l'école Notre-Dame a été étudiée lors de la dernière commission finances. Cette demande a suscité un débat avec des avis divergents et aujourd'hui il appartient au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ✓ d'octroyer la subvention obligatoire de 2 513€ à l'OGEC et une subvention de 572.00 € pour un voyage de découverte.
- ✓ de charger la commission école d'étudier ce dossier afin de déterminer les critères d'octroi ou non pour verser une subvention complémentaire liée au fonctionnement.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015

Mme CHEVILLON, adjointe aux finances rappelle qu'en commission de finances, il avait été décidé d'attribuer les subventions communales aux bénéficiaires comme suit :

| | 2015 |
|--|--------------------|
| Associations paimpontaises | |
| AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE PAIMPONT | 1 000,00 € |
| ATELIERS DU LOUP ECARLATE | 400,00 € |
| BROCELI AND CO LES GENS D ICI | 1 000,00 € |
| Gymnastique | 280,00 € |
| Le Dahut | 400,00 € |
| OCCE | 1 568,00 € |
| RCB RUGBY PAIMPONT | 1 800,00 € |
| UNC UNCAFN SdF | 275,00 € |
| USPC | 1 300,00 € |
| ADCSR | 40 000,00 € |
| AMICALE DONNEURS DE SANG PLELAN | 100,00 € |
| Azylis | 80,00 € |
| CROQ n'Mob | 700,00 € |
| E A P B | 63,00 € |
| Fanfare Plélanaise | 80,00 € |
| Prévention routière | 80,00 € |
| SIGEP Guer participation exceptionnelle | 600,00 € |
| Yukikan Brocéliande | 300,00 € |
| Chambres des métiers 35 | 162,00 € |
| Lycée St Nicolas la Providence Montauban | 108,00 € |
| IME AJONCS D OR | 54,00 € |
| OGEC ECOLE NOTRE DAME- VOYAGE | 572,00 € |
| OGEC ECOLE NOTRE DAME | 2 513,00 € |
| OGEC ECOLE NOTRE DAME - réserve | 9 061,00 € |
| MAISON FAMILIALE RURALE ST GREGOIRE | 108,00 € |
| Collège Marie-Immaculée de Mauron-voyage | 44,00 € |
| Collège Mme de Sévigné - Mauron-voyage | 44,00 € |
| Total | 62 692,00 € |

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.